

Exercice 1999 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 10 juillet 1995, vous m'avez accordé, pour la durée du mandat, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

I - Domaine communal - Occupations - Locations

- Convention passée avec l'Association Fédération de Cardiologie Club Coeur et Santé de Besançon pour la mise à disposition, à titre gracieux, de la salle de sport de la MPT de Montrapon pour y exercer ses activités (du 1/10/1998 au 30/06/1999).

- Convention passée avec Mme Anne BUISSONIER, peintre amateur, pour la mise à disposition, à titre gracieux, d'un emplacement dans les locaux de la Bibliothèque Jean Moulin (du 1/04/1999 au 28/04/1999) pour y exposer ses oeuvres.

- Convention passée avec la MPT de Planoise pour l'utilisation du préau de l'école primaire Bourgogne pour des activités enfants (du 28/12/1998 au 30/06/1999).

- Convention passée avec l'Association Francas pour l'utilisation de l'école primaire Ile de France (salle n° 004 et sanitaires) du 25 mars au 30 juin 1999 pour un atelier informatique.

II - Marchés

- Marché passé avec l'Entreprise BATI 2000 (8D, rue de la Grande Oye - 25300 Houtaud) pour les travaux de grosses réparations sur les remparts classés de la Ville de Besançon (montant du marché : mini 300 000 F TTC, maxi 600 000 F TTC).

- Marché passé avec l'Entreprise BARETTI (21, Dessus de Chailluz - 25000 Besançon) pour la démolition de bâtiments (ancienne maison garde-barrière située rue de l'Avenir et une habitation située 21, chemin des Justices) (montant du marché : 130 317,95 F TTC).

- Marché passé pour la rénovation des puits d'eau salée de Miserey-Salines avec les entreprises suivantes :

* URBAN (13, rue de la Tuilerie - Ecole-Valentin) (montant du marché : 55 355,16 F TTC)

* VERDOT (17, route de Tallenay - Besançon) (montant du marché : 343 235,44 F TTC).

- Marché passé avec PREF'AUB (Route de Brienne - 10150 Crenoy) pour la fourniture et la mise en place d'une structure provisoire modulaire au Centre Technique Municipal pour le service Parc Auto et Déchets (montant du marché : 201 002,81 F TTC).

- Marché passé avec SFCE (9, rue Branly - Besançon) pour le transport des boues (pour 1999) de la station d'épuration de Port Douvot (montant du marché : 422 100 F TTC).

III - Conventions

- Conventions passées avec les Entreprises Roland CONTET et ETA pour l'épandage de boues en vue de la valorisation agricole.

- Avenant n° 1 à la convention de partenariat passée avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs afin d'engager une Démarche Qualité dans les services de l'Eau et de l'Assainissement (mission complémentaire de 12 jours confiée à la CCI - coût : 72 360 F TTC).

IV - Frais d'actes et de contentieux

- Versement d'une somme de 4 920,80 F à M. POUNOT, expert automobile, à titre d'honoraires pour la fourrière municipale.

- Versement d'une somme de 11 215,80 F à la Société SVP au titre du premier trimestre 1999 (consultations juridiques par téléphone).

- Versement d'une somme de 37 251 F à la SCP DUFAY-SUISSA, à titre d'honoraires pour le premier trimestre 1999 et droits CNBF.

- Versement d'une somme de 33 734,84 F à la SCP MARCOT-PASQUIER- BROCHARD, Notaires, pour honoraires relatifs à la donation BOETTCHER.

V - Actions en justice

- Affaire RIAUX : défense des intérêts de la Ville suite à l'assignation en référé déposée devant le Tribunal de Grande Instance par les Epoux RIAUX, tendant à ordonner une expertise chargée d'étudier la mise en viabilité de leur habitation.

- Affaire GIBOIN : défense des intérêts de la Ville suite à la requête déposée par la Scierie LORIOD tendant à l'annulation et au sursis à exécution du permis de construire délivré à M. GIBOIN.

- Affaire RAINGUENET : constitution de partie civile devant le Tribunal Correctionnel suite à la dégradation d'un lampa- daire, rue Clément Marot, le 13 février 1999.

- Défense devant le Tribunal Correc- tionnel de quatre agents de la Police Municipale (PICHON, MAITRE, LUIS et PICARD) victimes d'agressions verbales pendant leur service.

Le Conseil Municipal a donné acte de ce bilan à M. le Maire.

Récépissé préfectoral du 20 mai 1999.